

Boissise 'MAG

Votre magazine d'information municipale de Boissise-la-Bertrand
www.boissise-la-bertrand.fr

n° 110
Mai 2021



Plantation de pieds de vigne
le 13 mars 2021
Bois des Vives-Eaux
Opération CDA-CME



Edito		p.3
Mairie		p.4
Urbanisme		p.8
Travaux		p.11
Enfance & jeunesse		p.14
Focus		p.16
CAMVS		p.17
Bon à savoir		p.18
Culture & animation		p.22
Agenda		p.24

Mairie de Boissise-la-Bertrand

2 rue François Rolin
77350 Boissise-la-Bertrand

Tél. : 01 64 38 20 21

Site : www.boissise-la-bertrand.fr
Courriel : boissise-la-bertrand@orange.fr

Horaires d'ouverture

Lundi de 13 h 30 à 19 h
Mardi de 9 h à 12 h
13 h 30 à 18 h
Mercredi de 9 h à 12 h
Jeudi de 9 h à 12 h
13 h 30 à 18 h
Vendredi de 9 h à 12 h

Boissise 'MAG

Votre magazine d'information municipale de Boissise-la-Bertrand
www.boissise-la-bertrand.fr n°110
Mai 2021



Plantation de pieds de vigne
le 13 mars 2021
Parc des Vives-Eaux

Mai 2021- n°110

Directeur de la publication : Le Maire, Olivier Delmer

Comité de rédaction : Annie Courtier, Santine D'Anastasio, Brigitte Michallet, Magali Szeszak, Mireille Chapus

Charte graphique et mise en page : Bertrand Cossoux

Impression : Imprilith

Distribution : Services municipaux

Tirage : 550 exemplaires

Chères Boissisiennes,
Chers Boissisiens,



En ce printemps 2021, les températures plus clémentes, l'apparition des rayons de soleil, l'allongement de la durée du jour présagent de l'arrivée d'une période propice à la détente.

Mais, rarement, l'adage « Jamais deux sans trois » n'aura été aussi pénible à vivre pour nous tous. Je pense bien entendu à ce troisième confinement qui, même s'il est plus léger que les deux premiers, n'en est pas moins anxiogène et extrêmement impactant pour nombre d'activités : commerces, associations, activités professionnelles ...

La convivialité et les rencontres qui vont de pair avec notre liberté d'aller et venir ont quasi disparu à cause de cette pandémie.

La solution pour sortir enfin de cette crise, c'est la vaccination. Comme vous le savez, elle est progressive en fonction de la disponibilité des doses, et d'ici là, le respect des gestes barrières reste primordial. Et c'est en espérant l'efficacité de la vaccination à grande échelle que nous pourrions nous retrouver très bientôt pour diverses activités, manifestations dans des conditions agréables et sereines.

Dans notre quotidien, les élus et les agents de la commune font leur possible pour rendre le service que l'on doit au public tout en préservant la sécurité sanitaire de chacun.

Dans ce nouveau magazine, vous vous rendrez compte que pour autant nous avançons sur plusieurs dossiers tant au niveau de la commune : Travaux, Jeunesse, Finances, Associations ... qu'à celui de la CAMVS : dans les prochains numéros, nous ferons des focus sur ses différentes compétences pour votre parfaite information.

Quant à l'animation de notre vie communale, nous continuons de programmer des activités et des manifestations pour les semaines à venir tout en sachant que nous devons, bien entendu, nous adapter le moment venu aux conditions sanitaires en vigueur.

Je vous souhaite à tous une lecture instructive et attentive de ce Boissise'Mag.

Pour terminer, il ne me reste plus qu'à vous souhaiter un excellent printemps !

Olivier DELMER
Maire de Boissise-la-Bertrand

Astreinte des élus

Afin d'assurer la continuité des pouvoirs de police du maire, un dispositif d'astreinte des élus a été instauré au début de l'année 2021.

Le maire, les adjoints et la conseillère déléguée assurent, à tour de rôle, un service d'astreinte téléphonique hebdomadaire.

Un numéro de téléphone portable spécialement dédié : 06 29 49 35 97.

Quand faut-il composer le numéro ?

Ce numéro, à disposition des Boissisiens, est à utiliser uniquement en cas d'urgence et ne fonctionne qu'en dehors des horaires d'ouverture de la mairie. Il ne se substitue en aucun cas aux services de secours qu'il faut joindre en priorité.

Lors de cet appel, vous indiquerez son objet en indiquant votre nom et numéro de téléphone afin d'être rappelé dans les plus brefs délais.

N'utilisez ce numéro que pour signaler un danger réel et immédiat !

Une nouvelle carte d'identité électronique

Prévue par un règlement européen de juin 2019, la carte d'identité électronique sera obligatoire, dans tous les Etats de l'Union qui ont déjà une carte nationale d'identité, à compter du 2 août 2021.

Aucune carte « ancienne » ne pourra être délivrée à partir de cette date.

Cette carte est d'un format carte de crédit, très sécurisée, dotée d'un composant électronique qui contient les informations qui y figurent : nom, nom d'usage, prénoms, date et lieu de naissance, plus la photo du visage et les empreintes digitales, à l'instar de ce que contient la puce d'un passeport. Elle est dotée d'un QR code avec les mêmes mentions, ce qui permettra de détecter rapidement une éventuelle fraude si la photo a été changée.

Elle contiendra également l'adresse (il y aura 2 adresses pour les enfants en garde partagée).

Les CNI actuelles valides pourront être utilisées jusqu'à 2031.

Le calendrier de déploiement établi prévoit la date du 31 mai 2021 pour la mise en œuvre dans les départements d'Ile-de-France.

La délivrance de la carte d'identité électronique sera généralisée sur tout le territoire le 2 août 2021.

Report des élections départementales et régionales



En raison du contexte sanitaire provoqué par la Covid-19, la loi du 22 février 2021 reporte à juin 2021 les élections départementales et les élections régionales prévues initialement en mars 2021.

Les élections départementales françaises de 2021 auront lieu les 20 et 27 juin 2021, en même temps que les élections régionales afin de renouveler les 101 conseils départementaux de la France et les 17 conseils régionaux.

Les mandats des conseillers actuellement en fonction seront prolongés jusqu'à juin 2021.

Le mandat des conseillers élus en juin 2021 prendra fin en mars 2028.

Carnet de l'état civil du 12/01/2021 au 30/04/2021

Le conseil municipal,

assure de sa sympathie la famille éprouvée par les décès de :

- M. Jean CAMAU décédé le 27/01/2021

Arrivée de Paule Luce, en service civique pour le C.M.E.



Le service civique est un engagement volontaire au service de l'intérêt général ouvert aux 16/25 ans.

Paule Luce a été recrutée sur un emploi civique afin d'accompagner et d'aider les enfants du CME à mettre en place leurs projets.

Le fil conducteur de sa mission est de développer des actions citoyennes, de reprendre à chaque fois les valeurs de la République en lien avec leurs projets.

Des ateliers sont mis en place sur le temps périscolaire. Elle sera également amenée à accompagner des actions intergénérationnelles.

Centre Communal d'Action Sociale

Le CCAS composé d'élus et de personnes ressources habitant Boissise-la-Bertrand se réunit régulièrement pour réfléchir et mettre en place des actions en direction de personnes en difficulté.

Que ce soient des problèmes d'ordre sanitaire ou financier, ou des problèmes temporaires le CCAS peut vous recevoir sur RDV en mairie.

Le CCAS pourra vous aider à trouver les bons relais pour un dossier difficile ou vous aider à le finaliser.

Si vous êtes dans cette situation, n'hésitez pas à prendre RDV au 01 64 38 20 21.

Les membres du CCAS aimeraient aussi pouvoir s'appuyer sur des « relais de voisinage » ce qui permettrait de mieux connaître les Boissisiens isolés ou en difficulté.

Comment mieux vous aider en cette période de COVID ou encore pendant les périodes de canicule ?

Nous lançons, donc, un appel aux personnes qui seraient volontaires et être « relais de voisinage ». Faites-vous connaître en nous joignant en mairie au 01 64 38 20 21.

Le verger communal s'agrandit

Vous prenez une parcelle ensoleillée du parc communal, bois des Vives-Eaux. Vous y ajoutez le Conseil Municipal des Enfants, le Conseil des Aînés, le personnel des ateliers municipaux et la municipalité pour l'achat des arbres, vous mélangez le tout et vous obtenez un projet intergénérationnel tourné vers la nature : la plantation d'arbres fruitiers. (page de couverture)

Depuis trois années, ce projet évolue et se concrétise. Plusieurs arbres fruitiers et vignes ont été plantés commençant à dessiner un verger communal.



Occasion d'un rendez-vous entre aînés, enfants et parents. Chacun prenant part à cet effort qui offrira aux Boissisiens d'ici à quelques mois, cerises, pommes, poires, mirabelles et raisins.

Ce samedi 13 mars entre deux giboulées, enfants, parents et aînés ont ainsi pu planter quatre pieds de vignes supplémentaires (deux autres étant en attente de livraison).

Afin d'identifier les différents arbres, les enfants ont aussi accroché aux arbres des plaquettes en bois réalisées avec les aînés lors d'ateliers périscolaires.

Ce rendez-vous a déjà été pris pour l'année prochaine pour de nouvelles plantations !! Merci de les respecter !

Budget Communal 2021

Suite à une année 2020 marquée sous le signe de la crise sanitaire due à la Covid-19, les différentes orientations prises en début d'année ne se sont pas déroulées comme prévue. L'application des divers protocoles sanitaires : école, confinement, ... impliquent des dépenses non prévues lors du budget initial. Au niveau des investissements, les projets, notamment les réfections de voirie, ont dû être décalés suite à l'arrêt brutal de l'économie et une reprise lente.

Budget de fonctionnement :

Les recettes et dépenses de fonctionnement s'équilibrent à un niveau de 1 478 753 €. Pour les dépenses, trois postes représentent l'essentiel du Budget prévisionnel. Les charges de personnel et les charges à caractère général sont bien maîtrisées mais n'offrent que peu de latitude. Seul, le virement à la section d'investissement présente une variable d'ajustement en fonction des programmes annuels de travaux. Pour les recettes, les taxes communales (Habitation et foncières) représentent la majorité de nos recettes (47%) et les dotations plus que 9% en baisse d'année en année.

Dépenses :

Libellé	€	%	
Charges à caractère général	805 487	54,5	
Charges de personnel	362 280	24,5	
Virement section investissement	131 283	8,9	
Autres charges gestion courante	102 561	6,9	
Dépenses imprévues	50 000	3,4	
Atténuations de produits	9 200	0,6	
Charges financières	8 960	0,6	
Opérations d'ordre	5 094	0,3	
Charges exceptionnelles	3 270	0,2	
Dotations aux provisions	618	0	
Total	1 478 753	100	

Recettes :

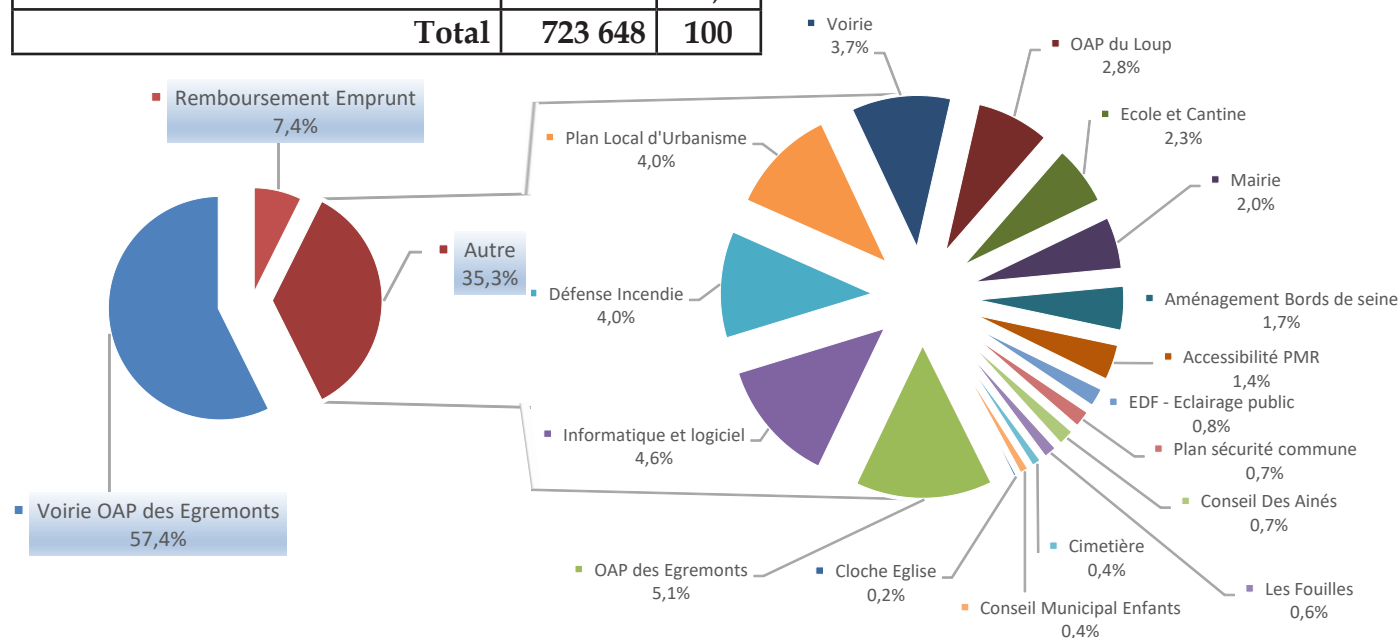
Libellé	€	%	
Taxes communales	700 000	47,3	
Résultat reporté	460 097	31,1	
Divers Impôts et Taxes	134 386	9,1	
Dotations et participations	135 118	9,1	
Produits des services	39 500	2,7	
Atténuations de charges	6 397	0,4	
Produits exceptionnels	3 205	0,2	
Autres produits gestion courante	50	0	
Total	1 276 891	100	

Budget d'investissement :

Pour l'investissement, les recettes et dépenses sont équilibrées à la hauteur de 723 648 €. Les opérations lancées et prévues déclinent des Opérations d'Aménagement Programmées (OAP) prévues dans le PLU. La démarche de dématérialisation des instances administratives demandent une mise à niveau de notre système informatique. D'autres divers aménagements sont inscrits pour permettre une amélioration du cadre de vie. Le détail est indiqué ci-contre. Le remboursement d'emprunts (partie capital) ne représente que 7% de nos dépenses. Quant aux recettes, elles proviennent principalement des subventions d'investissement que nous essayons de « glâner » à tous niveaux, du virement de la section de fonctionnement, des excédents de fonctionnement affectés en investissement et des produits de cessions effectués dans le cadre de l'OAP des Egremonts.

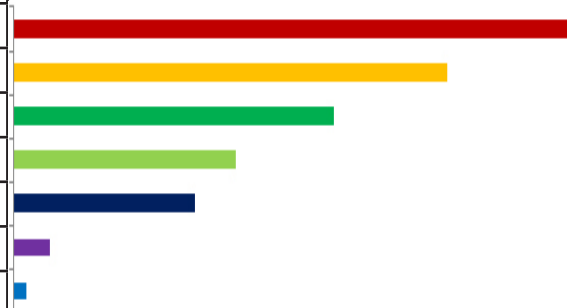
Dépenses :

Libellé	€	%
Voirie OAP des Egremonts	415 120	57,35
Remboursement Emprunt	53 333	7,35
Autre	255 195	35,3
Total	723 648	100

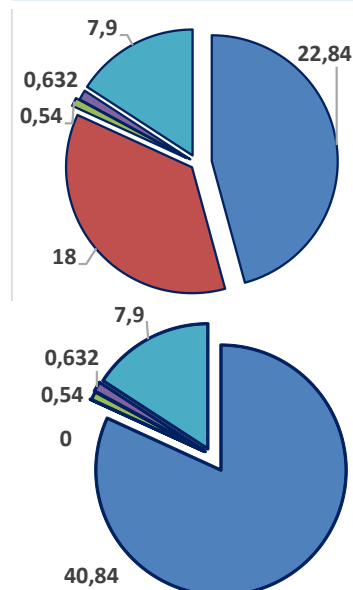


Recettes :

Libellé	€	%
Subventions d'investissement	229 432	31,7
Solde investissement reporté	177 514	24,5
Virement section fonctionnement	131 283	18,1
Produits cessions	91 000	12,6
Excédents de fonctionnement	74 325	10,3
Taxe Aménagement	15 000	2,1
Amortissement	5 094	0,7
Total	723 648	100



Focus sur les taxes communales



Suite à la disparition de la taxe d'habitation sur les résidences principales, l'Etat a mis en place un système de compensation au niveau des taxes communales. Cette compensation s'établit par le transfert du taux départemental sur la taxe foncière au bénéfice de celui de la commune.

Situation en 2020 : Taxe foncière 2020 : Taux communal : 22,84% + Taux départemental : 18% => Total 40,84%.

■ Commune ■ Département
■ Intercommunalité ■ Taxes Spéciales
■ Taxes OM

Situation en 2021 : Taxe foncière 2021 : Taux communal : 22,84+18 = 40,84% + Taux Départemental : 0% => Total 40,84%.

Nota : Les taux de l'intercommunalité, Taxes OM et Taxes Spéciales de 2021 n'étant pas encore connus, nous les avons reconduits à l'identique de 2020 pour illustrer la comparaison.

Valorisation des Fouilles zone naturelle dans le méandre de la Seine

Nous avons à cœur de rendre le terrain dit « les Fouilles » (anciennes carrières) aux Boissisiens pour en faire un terrain de découvertes, de promenades pédagogiques et de loisirs tout en préservant la nature.

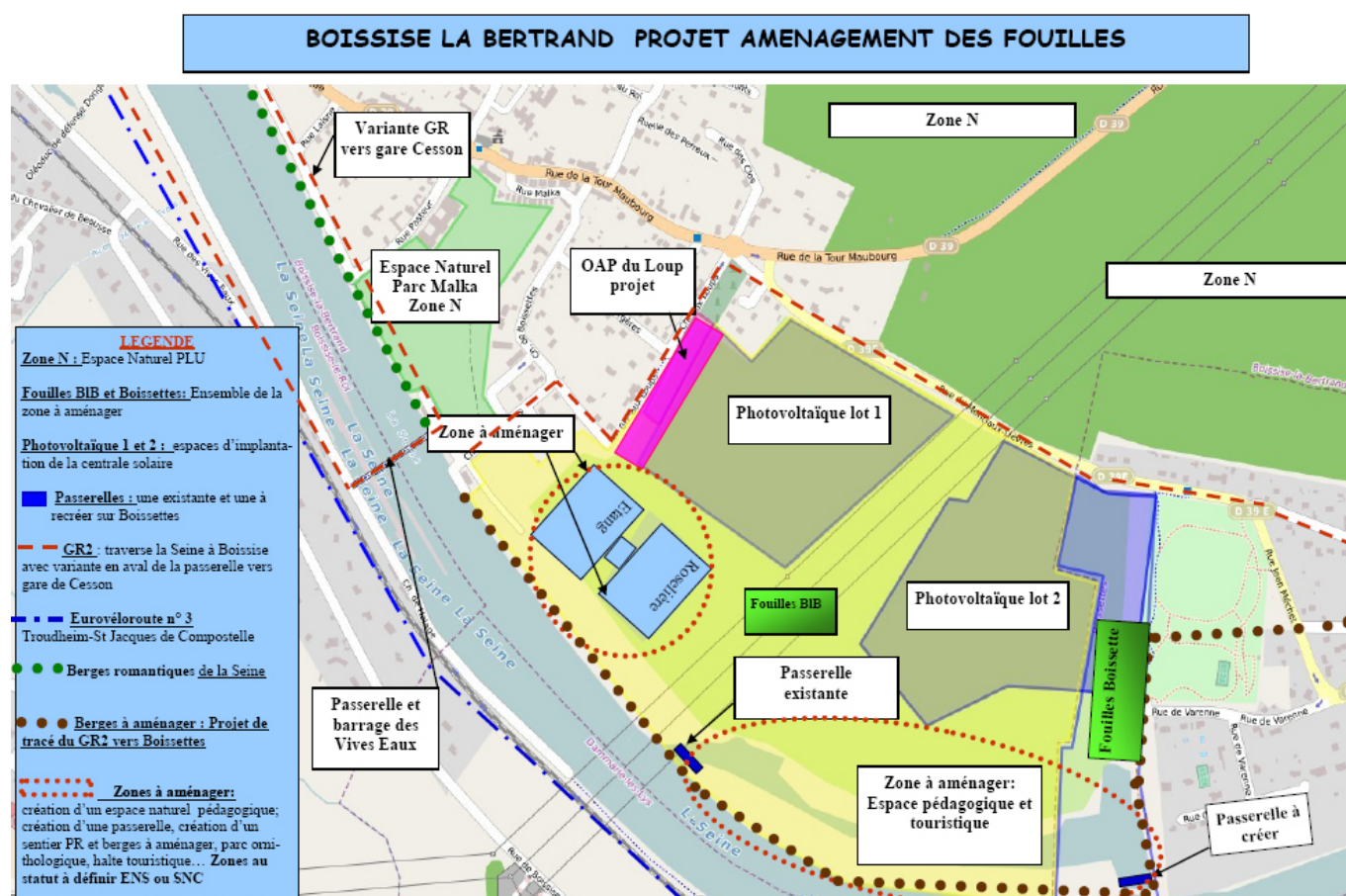
La Région nous permet de pouvoir travailler sur un tel projet en lançant en 2020 un appel à projet sur la réhabilitation des friches en Ile-de-France.

Nous nous sommes inscrits à cet appel à projet et avons été sélectionnés.

Depuis, nous travaillons activement, accompagnés de la Région, du Département et de l'Agglomération Val-de-Seine pour concrétiser nos idées et ainsi valoriser le territoire de notre Commune, que ce soit pour l'agrément des Boissisiens ou pour apporter une utilité collective.

Les Boissisiens sont déjà informés du projet de centrale solaire envisagé sur la partie Nord des Fouilles, en zone non inondable. Le Boissise'Mag vous informe régulièrement de l'état du dossier.

Le premier schéma illustre les idées d'aménagement que nous proposons.



La Région Ile-de-France, par son plan « valorisation des friches franciliennes » se manifeste dans un premier temps par un soutien à l'ingénierie d'étude.

En fonction des projets, elle pourrait aider financièrement à la mise en place de certains projets.

Boissise-la-Bertrand n'est pas seule à se préoccuper de son territoire et de ses berges de Seine. La Communauté d'Agglomération Melun Val-de-Seine (CAMVS) participe à une réflexion sur la valorisation des berges de Seine par l'intermédiaire d'un groupement de communes : le SIARCE (Syndicat intercommunal d'aménagement de rivière et du cycle de l'eau).

Il y a convergence d'objectifs entre notre commune de Boissise-la-Bertrand et l'« Agglo ».

Ci-contre un extrait du diagnostic du SIARCE :

Questions d'actualité concernant le projet de centrale photovoltaïque.

Le permis de construire a été déposé auprès des services de l'Etat fin janvier 2021.

La mise en conformité du PLU avec le projet est en cours d'élaboration ; la première étape s'intitule « déclaration de projet ».

Les contacts avec les services de l'Etat ont été noués. Les premières discussions concernent :

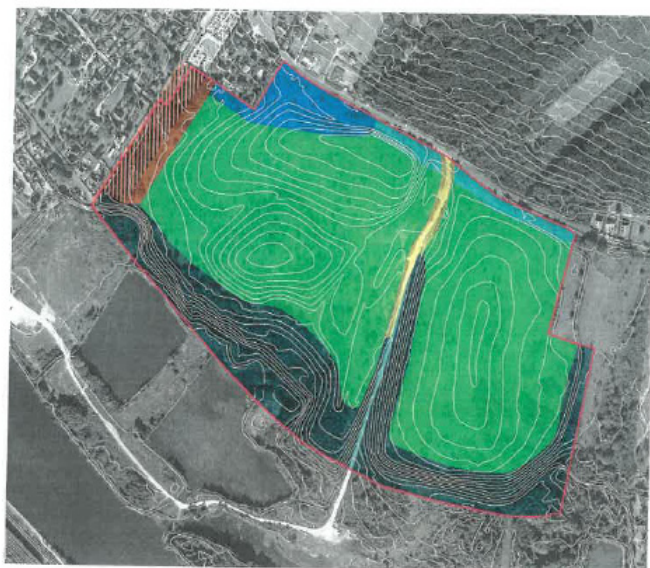
- La compatibilité du projet avec le Schéma Directeur de l'Ile-de-France (SDRIF version 2013). Ce schéma directeur prévoit la construction d'un « pont aval de Melun » sur la Seine. Le PLU de Boissise-la-Bertrand qui a actuellement cours est compatible avec ce SDRIF. Il faut démontrer maintenant que ce projet solaire ne fait pas obstacle au projet de franchissement de Seine potentiel.
- L'impact visuel que pourrait avoir le projet solaire, vu de la rive de Boissise-le-Roi.
- Le positionnement de l'antenne de téléphonie mobile (ce projet, initialement indépendant de la centrale photovoltaïque, bénéficiera d'une « synergie » d'implantation). Il faut repositionner l'antenne de façon à respecter la lisière de 50 m par rapport aux Espaces Boisés Classés voisins du site des Fouilles.

De nombreuses précautions sont prises dans la conception de ce projet, tant pour l'impact sur la nature que sur le paysage. Le paragraphe suivant montre, à titre d'exemple, les principales préconisations paysagères intégrées dans le projet.

PRÉCONISATIONS PAYSAGÈRES POUR LE PROJET DE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE

Les préconisations paysagères ont pour objectif de rendre la centrale photovoltaïque très discrète dans les paysages de l'aire d'étude, et de préserver la qualité des ambiances paysagères aux alentours des anciennes carrières.

1. Afin d'éviter toute perception de la centrale photovoltaïque depuis le sud, il est recommandé de conserver les boisements des grands talus situés dans la moitié sud de la ZIP, et de ne pas installer de tables photovoltaïques sur ces talus, jusqu'à leur ligne de crête. Cette recommandation concerne les perceptions depuis :
 - la Seine et les circulations sur ces berges (chemin de halage et voie ferrée Corbeil Melun) dans le secteur du barrage des Vives-Eaux et des lignes électriques haute tension ;
 - en rive droite, les parties basses des anciennes carrières, notamment les rives des étangs et de la darse ;
 - en rive gauche, le foyer pour handicapés de Vosves, dont le parc ouvre une vue ponctuelle sur les anciennes carrières ; les maisons bordant la rue de la Corniche à Boissise-le-Roi, où des perceptions des anciennes carrières sont probables par endroit.
2. Afin d'éviter toute perception significative de la centrale photovoltaïque depuis le GR2 et la D39e, éviter d'implanter des tables photovoltaïques à moins de 25 m des rives de la D39e ; au niveau des trouées dans le rideau arboré des limites de la ZIP, densifier la végétation existante par de nouvelles plantations. Cette recommandation concerne les perceptions depuis :
 - la D39e entre Boissise-la-Bertrand et Boissettes ;
 - le GR2 et la piste cyclable qui accompagnent la D39e.
3. A la sortie est du village, éviter d'implanter des tables photovoltaïques à moins 50 m de la D39e (route de Boissettes) et densifier la végétation dans l'intervalle entre la route et la centrale photovoltaïque. Cette végétation nouvelle limitera sensiblement la perception du secteur nord-ouest de la ZIP depuis le coteau situé plus au nord. Cette recommandation concerne les perceptions depuis :
 - la D39 à la sortie est du village de Boissise-la-Bertrand ;
 - depuis les maisons situées entre la D39 et la D39e.
4. Le long du chemin qui dessert les anciennes carrières depuis la D39e, éviter d'implanter des tables photovoltaïques à moins de 10 m des rives du chemin, afin de pouvoir y densifier la végétation haute et ainsi limiter sensiblement les perceptions de la centrale photovoltaïque.
5. A Boissise-la-Bertrand, éviter d'implanter des tables photovoltaïques à moins de 20m de la zone à urbaniser (inscrite au PLU) localisée à l'est de la rue et du chemin aux Loups, afin de réserver des emprises suffisantes pour qu'une lisière paysagère de qualité puisse à terme être créée aux limites de ce nouveau quartier.



Carte des préconisations paysagères pour le projet de centrale photovoltaïque

Fond de plan : orthophoto Google Maps / courbes de niveau d'après IGN RGE Alti 1m

- Secteurs favorables à l'implantation du projet
- Secteurs défavorables à l'implantation du projet : voir la recommandation n°1
- Secteurs défavorables à l'implantation du projet : voir la recommandation n°2
- Secteurs défavorables à l'implantation du projet : voir la recommandation n°3
- Secteurs défavorables à l'implantation du projet : voir la recommandation n°4
- Secteurs défavorables à l'implantation du projet : voir la recommandation n°5
- Zone d'implantation potentielle (ZIP)
- Zone à urbaniser du PLU de Boissise-la-Bertrand
- Courbes de niveau (intervalle 1 mètre) calculées à partir du modèle numérique de terrain IGN RGE Alti au pas de 1 m

Fibre Optique

Les travaux FTTH (Fiber to the Home) ont débuté en 2019, notre commune est maintenant à 98% couverte et les administrés sont « raccordables », vous pouvez vous en assurer à l'aide du lien suivant :

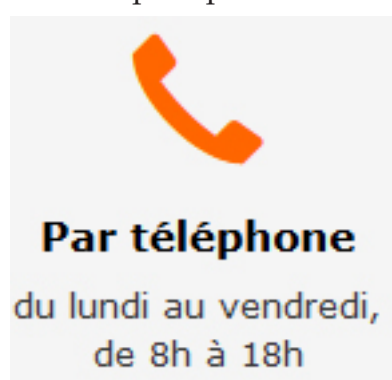
<https://reseaux.orange.fr/couverture-reseaux/carte-de-couverture-fibre>

Toutefois, il peut persister quelques points non finalisés.

Dans ce cas, ORANGE nous informe que si pour une raison quelconque vous pensez que votre habitation n'est pas raccordable à la Fibre vous pouvez le signaler de la façon suivante :

Pour une demande de raccordement d'une maison neuve au réseau téléphonique public (y compris la Fibre), ORANGE met à disposition des usagers un site internet pour y déposer les demandes : <https://maison-individuelle.orange.fr/front/>.

Si l'on ne dispose pas d'internet :



0 810 009 849

Service 0,06 € / min
+ prix appel

Le service est facturé 0,06 €/min et l'appel est au prix d'une communication normale selon l'offre détenue, ou décompté du forfait.

Evolution offre de transport par bus « ligne J »

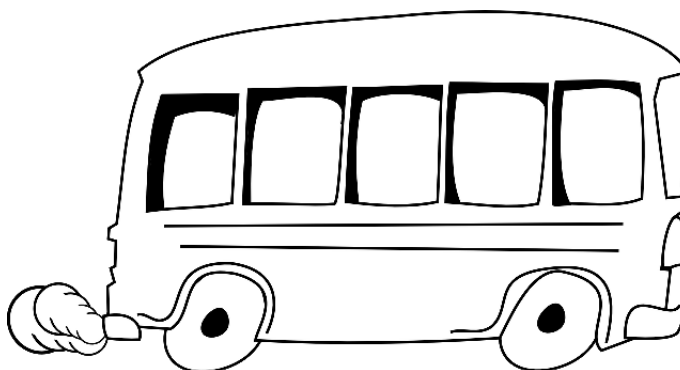
La CAMVS a lancé en 2019 un appel d'offre et l'opérateur TRANSDEV a été reconduit pour cinq ans à compter du 01/08/2021.

Un nouveau dépôt est en cours d'achèvement à Vaux-le-Pénil et celui de St Fargeau-Ponthierry sera réhabilité, ces deux dépôts seront mis à disposition de TRANSDEV et équipés de nouveaux matériels roulants pour moitié au GNV le reste de la flotte sera remplacée au fil du temps.

Les changements qui nous concernent sont plus particulièrement sur la ligne « J » :

- Suppression de la ligne « JD » qui elle était directe vers la gare du Mée-sur-Seine.
- Prolongation de la ligne « J » vers la gare de St Fargeau-Ponthierry (actuellement seule la gare du Mée sur Seine est desservie).
- La ligne « J » ne fonctionnera qu'aux heures de pointe.
- Aux heures creuses il sera organisé un système de transport dit à la demande « TAD » (sur réservation et à la demande de l'utilisateur).

La mise en place de ces modifications interviendra à la rentrée 2021 et des informations plus détaillées nous parviendront d'ici là.



Bords de Seine

Ce projet en bord de Seine aux abords de la place Eugène Gentil a fait l'objet d'une demande de « Budget Participatif Ecologique Solidaire » et vient d'être désigné lauréat par la commission permanente restreinte du Conseil Régional d' Ile-de-France. Il vous est rapporté ci-dessous.

Ces travaux subventionnés doivent débiter très prochainement.

Projet en bord de Seine aux abords de la place Eugène Gentil

1. Objectif

Poursuite de la mise en valeur des bords de Seine de notre commune afin d'en accentuer le caractère de lieu de détente et de rencontre.

Permettre aux citoyens et visiteurs de profiter de son cadre naturel et de la quiétude des lieux tout en renforçant la tranquillité des riverains.

Dans ce schéma, la partie du bord de Seine concernée est délimitée par : le chemin des Pavillons, la rue Pasteur, la rue Laisné, et la rue de la République (sortie ouest du village). Cette zone nécessite une complète redéfinition des espaces, des règles d'accès et d'utilisation de ce lieu partagé.



2. Définition

Cette phase de travaux consiste à mieux matérialiser les espaces (stationnement, sécurité, circulation,...), et à afficher, dès l'entrée sur les lieux, la réglementation qui s'y applique :

- Réappropriation des espaces réservés à la rencontre en redéfinissant l'accès et le stationnement des véhicules,
- Affichage par panneaux communaux (aux quatre accès qui mènent à cette zone), afin de délimiter l'endroit et ainsi pouvoir mieux le réglementer,
- Signalétique horizontale et verticale à l'intérieur du lieu quant à la circulation, au stationnement, et à la sécurité de chacun.

3. Planning

Les travaux devront être réalisés au premier semestre 2021 afin que tous les usagers puissent identifier la nouvelle destination/fonction des lieux et qu'avant l'été, où l'affluence est plus conséquente, les nouvelles dispositions soient appréhendées et appliquées.

4. Conclusion

Cette première partie de travaux doit permettre à tous de reprendre conscience du privilège que nous avons de posséder sur notre commune un tel environnement.

Environnement qu'il faut respecter et préserver afin que chacun se le partage dans le respect de l'autre.

Point sur les incivilités

Une sensibilisation a été faite dans le dernier Boissise'Mag. Il faut se rendre à l'évidence que ce n'était pas suffisant puisque la prise de conscience n'est pas totalement au rendez-vous.

En conséquence, une procédure de verbalisation va être lancée conformément à la loi n° 2019-1461.

Cette récente loi du 27/12/2009 autorise les Maires à dresser une amende administrative pouvant aller jusqu'à 500 € pour tout manquement à un arrêté municipal présentant un risque pour la sécurité des personnes et ayant un caractère répressif ou continu.



Liaison douce vers Boissettes

La fin de l'aménagement de cette voie, par la Communauté d'Agglomération Melun Val-de-Seine, permettant aux marcheurs et cyclistes de rejoindre Boissettes, s'est décalée dans le temps car des compléments de travaux ont été demandés.

Sur notre commune, plusieurs réserves ont été formulées avant que la réception des travaux puisse être envisagée.

Quelques travaux de sortie d'hiver

- Nids de poule :

Comme tous les ans à cette époque nous constatons sur la voirie les dégâts occasionnés par l'hiver. Afin d'y remédier, une campagne de rebouchage des nids de poule a été dernièrement organisée dans certains quartiers (rue des Egremonts, rue des Caves, chemin et rue du Loup, rue des Parcelles, rue de l'Aunette, ruelle Perreux, ..).

De son côté, l'Agence des Routes Départementales doit s'occuper de la RD39.



- Rénovation urbaine :

Lasure sur les bancs publics avec remplacement des lattes abimées

Lasure sur les barrières des pistes cyclables

Lasure sur les bacs à fleurs

Peinture sur portail du cimetière

Peinture sur obus du monument aux morts

Peinture sur les barrières métalliques

- Plantations :

Nettoyage des bois morts au bois des Vives-Eaux.

Paillage des massifs limitant la pousse des mauvaises herbes.

Préparation des massifs afin de recevoir les plantations de printemps.



L'Anglais à l'école

La commune a pour objectif de permettre aux enfants scolarisés à l'école primaire « Les Fontaines » d'accéder dans les meilleures conditions possibles à leur entrée au collège.

L'enseignement de l'anglais au primaire vise à donner aux élèves l'envie de communiquer en anglais.

Les interventions doivent donner des bases solides afin que l'enfant puisse :

1. Comprendre et utiliser des expressions familières et quotidiennes ainsi que des énoncés très simples qui visent à satisfaire des besoins concrets.
2. Se présenter ou présenter quelqu'un et poser à une personne des questions la concernant. Par exemple, sur son lieu d'habitation, ses relations, ce qui lui appartient, etc. et peut répondre au même type de questions.
3. Communiquer de façon simple si l'interlocuteur parle lentement et distinctement et se montre coopératif.

Il s'agit du niveau attendu en début de collège.

L'École aujourd'hui n'intervient pas dans les meilleures conditions pour permettre aux enfants d'atteindre ce niveau.

La commune fait donc le choix de demander l'intervention d'une enseignante extérieure diplômée en langue en anglais avec l'accord de l'Éducation Nationale.

Les interventions ont lieu deux jours par semaine, les mardis et jeudis afin d'animer une partie des heures officielles établies par l'Éducation Nationale.

Les détails des prestations et du projet pédagogique sont définis en étroite collaboration avec les enseignantes en fonction des niveaux scolaires et du programme fixé par l'Éducation Nationale. Cet investissement est fait en collaboration avec l'Association des parents d'élèves.

Un potager bio à l'école Les Fontaines

Le conseil Municipal des Enfants a pour projet de créer un jardin potager à l'école.

L'association des parents d'élèves, a répondu à un appel à projet « Budget participatif écologique » lancé par le Conseil Régional en soutien au projet initié par le CME :

Améliorer la qualité des repas de la cantine. Découvrir les vrais goûts, avec les produits du terroir. Découvrir les fruits et légumes.

Comment les cultive t-on ? A quoi ressemblent-ils ? A quelle époque les planter et les récolter ? Comment cultiver Bio ? Découvrir le plaisir de la cueillette !!

Toutes ces idées nous semblaient pouvoir répondre à l'appel à projet.

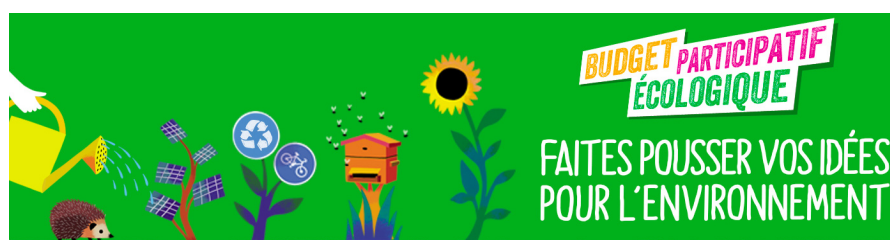
Leur idée, va encore plus loin, développer un partenariat avec les maraîchers locaux. Faire intervenir la restauration scolaire sur des repas à thèmes en fonction des cultures de saisons et des produits locaux.

Le projet a été sélectionné par le Conseil Régional mais encore fallait-il qu'il soit voté par les Franciliens.

C'est chose faite. Les résultats du vote ont été rendus publics le 1er avril 2021. Le projet sera donc financé par la Région.

Il va falloir retrousser nos manches et pour cela nous allons avoir besoin des enseignantes, des parents et de bénévoles qui veuillent bien nous aider à mettre en œuvre ce projet ambitieux.

A très bientôt...



Stages sportifs en période de vacances scolaires

La commune a pour objectif de mettre en place un Projet Educatif de Territoire (PEDT) pour la rentrée scolaire 2021-2022.

Le PEDT devrait permettre de développer des activités durant le temps périscolaire avec un accueil de loisirs les mercredis et faciliter l'accès à des stages de loisirs, culturels et sportifs durant les vacances scolaires.

Il permettra également de favoriser un accès pour tous et une offre variée, de qualité.

En attendant la mise en place du PEDT, la municipalité a décidé de proposer des stages sportifs durant les vacances de printemps et les grandes vacances de 2021.

- Stage d'escalade proposé par le club omnisport de Vert-Saint-Denis.

Site internet : cov-nature-Escalade.fr, avec lequel nous avons passé une convention.

3 journées « Escalad'arbre » durant les vacances de printemps les 19, 20 et 21 avril ont eu lieu.

Découvrir les joies de la grimpe et les secrets de la forêt à travers différentes activités.

Au programme : ateliers nature, escalade d'arbres, grimpe aux piolets, suivi d'un challenge et distribution de médailles.

Un franc succès, 15 enfants, de 7 à 12 ans, ont pu y participer et nous avons hélas dû refuser des inscriptions.

Devant un tel succès, les stages seront reconduits cet été en juillet et en août. Pour les 7/12 ans, deux stages du 26 au 28 juillet et du 25 au 27 août 2021. Pour les 13/16 ans, deux stages : les 8 et 9 juillet et les 2 et 3 août 2021. Nous vous invitons à vous faire connaître très rapidement afin de ne décevoir personne.

- Stage de voile proposé par le cercle de voile de Seine-Port.

Site internet : CVSP cercle de voile Seine-Port

Du lundi au vendredi durant les vacances de printemps.

Découvrir, se familiariser à la navigation et apprendre aux enfants à devenir autonome.

10 enfants ont participé à ce stage.

Les deux prochains stages se dérouleront du 12 au 16 juillet 2021 et du 23 au 27 août 2021.



Saint Germain d'Auxerre

Eglise de Boissise-la-Bertrand

Le vocable primitif de l'église de Boissise-la-Bertrand atteste que, au Moyen Âge, l'abbaye de Saint Maur, près de Paris, possédait des biens à Boissise. En effet, l'église paroissiale, dont le patron est Saint Germain, évêque d'Auxerre, était initialement consacrée à Saint Maur. Elle est liturgiquement orientée et construite à 200 mètres de la Seine, au croisement de la rue de Melun avec l'antique chemin de Vert-Saint-Denis.

On peut affirmer, malgré la pauvreté architecturale du monument que le sanctuaire, le chœur, l'avant chœur, le clocher et la chapelle Saint Maur remontent à la fin du XII^e siècle (début du XIII^e).

Cette église primordiale était destinée simplement aux deux anciens châteaux (le boys et le fort ou forteresse Bertrand) et à quelques familiers et pâtres qui constituaient le berceau de la paroisse. Elle devint plus tard insuffisante avec l'accroissement de la population et se détériora, conséquence des guerres et autres calamités des 15 et 16^e siècles.

En effet de 1420 à 1435, la contrée fut exposée à toutes les vexations de l'occupation étrangère (Anglais et Bourguignons) et en 1588, au paroxysme des guerres de religions. Les environs de Melun furent saccagés par les Huguenots. L'église de Boissise eut comme beaucoup d'autres à souffrir de ces violences et ce n'est qu'à la fin du 16^e siècle qu'elle put être restaurée et agrandie.

Les voûtes primitives, abattues entièrement furent reconstruites à une hauteur moindre ; leurs assises polygonales et leurs nervures prismatiques indiquent la période du style flamboyant. Le mur de gauche (au nord) fut percé de très grandes arcades pour permettre la juxtaposition d'une nouvelle chapelle latérale ; cette chapelle dédiée à la Sainte Vierge, côtoya dans toute son étendue la grande nef, prolongée elle-même après la disparition du mur occidental primitif ; la forme des arcades, les entrails et les poinçons qui soutiennent le faitage de ces parties ajoutées au monument ancien annoncent le style renaissance.

Dans son aspect actuel, elle comprend une nef principale de cinq travées, avec des collatéraux de dimensions inégales. Le sanctuaire, le chœur et le collatéral à droite ont des voûtes ogivales avec nervures prismatiques du 16^e siècle, dont les retombées s'appuient sur des piliers cylindriques, engagés ou isolés, qui rappellent le 13^e siècle. Un chapiteau fort rustique orne un angle du collatéral droit à la jonction avec la tour du clocher. La nef et le collatéral à gauche sont voûtés en berceau avec entrails et poinçons.

Le clocher consiste en une tour carrée, avec toit en bâtière. Il est ouvert par des baies géminées et des arcades en plein cintre. Il abrite une cloche qui porte la date de 1738, bénite par François Dufay, curé de Boissise-la-Bertrand et qui a été nommée Germaine.

L'église a été restaurée en 2002-2003, richement dotée en œuvres d'art, l'église a été l'heureuse bénéficiaire de mécènes.

Le comte et la comtesse de COURCY, peintres de quatre toiles très académiques (Saint Georges, la Visitation, le bon Pasteur et Saint Michel.).

Sir Georges Aloysius Lucas (1824-1909), né à Baltimore USA, était un actif collectionneur d'art français (Ecole de Barbizon notamment) lié aux artistes parisiens. Etabli à Paris dès 1857, Lucas y resta jusqu'à sa mort. Lucas acheta une propriété à Boissise-la-Bertrand en 1868 où il résida souvent en villégiature. Il fit don de plusieurs tableaux de qualité à l'église de Boissise en 1893 - la Charité de J. de Backer, les pèlerins d'Emmaüs de Paul Mathey, un Muraton, un polyptyque italien du quattrocento de J da Pisa etc...

L'église est bien éclairée par cinq vitraux le long du collatéral gauche, deux vitraux dans le collatéral droit et trois grands vitraux ou baies dans la nef (deux au sud et un à l'ouest).

La plupart des vitraux qui datent de la fin du XIX^e siècle ont été réalisés par le maître verrier Haussaye (Saint Louis sous son chêne décore le collatéral droit.)

Claude Bertrand

La CAMVS en quelques mots



Le Bureau communautaire est composé du Président, des Vice-présidents et des Conseillers délégués. Chaque commune du territoire est représentée par au moins un Vice-président et/ou un Conseiller délégué.

Le Bureau délibère sur les affaires courantes et prépare les projets de délibérations qui seront soumis au vote du Conseil communautaire. Le bureau se réunit environ une fois par mois.

Le nombre de conseillers varie en fonction de la taille de la commune :

- Melun : 21 délégués
- Dammarie-les-Lys, Le Mée-sur-Seine : 11 délégués chacune
- Saint-Fargeau-Ponthierry : 7 délégués
- Vaux-le-Pénil : 5 délégués
- Boissise-le-Roi, La Rochette et Pringy : 2 délégués chacune
- Boissettes, Boissise-la-Bertrand, Limoges-Fourches, Lissy, Livry-sur-Seine, Maincy, Montereau-sur-le-Jard, Rubelles, Saint-Germain-Laxis, Seine-Port, Villiers-en-Bière, Voisenon : 1 délégué + 1 suppléant.

Les commissions spécialisées permettent aux élus de préparer les réunions communautaires. Elles sont composées de conseillers communautaires.

Six commissions obligatoires où ne siègent que les conseillers communautaires :

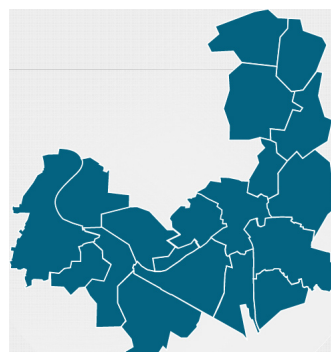
- Finances et Mutualisation des Services
- Intercommunale pour l'accessibilité
- Commission d'Appel d'Offres (CAO)
- Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC)
- Contrôle financier
- Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

Quatre commissions facultatives composées des conseillers municipaux désignés par les communes :

- Commission Attractivité et Développement du territoire
- Commission Cohésion du territoire
- Commission Cadre de vie et Environnement
- Commission Finances et Administration générale

La conférence des maires est une nouvelle instance rendue obligatoire depuis le 7 décembre 2019. Elle a pour objectif d'associer davantage les maires des « petites » communes à la gouvernance et de favoriser ainsi le dialogue.

Seule instance de l'intercommunalité à réunir les maires du territoire et uniquement ces derniers, ils fixent ensemble les orientations stratégiques de l'agglomération. Chaque maire dispose d'une voix quelque soit la taille de la commune.



Impact de la crise sanitaire sur les finances locales



Mars 2020 était le début d'une longue période qui allait s'annoncer difficile.

La COVID-19 est venue bousculer notre vie.

Il a fallu pour s'en protéger cacher notre visage et porter des masques !! Mais où trouver ces fameux masques ?? Il n'y en avait nulle part. Alors, des dizaines de petites mains se sont mises à en coudre et c'est un peu plus de 3000 masques qui ont été confectionnés par et pour les habitants de Boissise-la-Bertrand.

Les matières premières ont été achetées par la commune et des distributions ont eu lieu dans les boîtes aux lettres et chaque habitant pouvait venir s'en procurer en mairie.

Puis, il y a eu l'après confinement et nous avons vu les enfants revenir à l'école, mais nous manquions cruellement d'enseignants.

Le choix a été d'accueillir le plus grand nombre d'enfants afin de permettre aux parents, de trouver une solution pendant cette période COVID difficile. Il a donc été nécessaire de renforcer l'équipe par 3 animateurs pour le périscolaire.

Nous avons également signé une convention avec l'Education Nationale pour mettre en place les ateliers 2S2C qui ont permis aux enfants de participer à des ateliers « Santé et Sports » et « Culture et Civisme »

Ces ateliers étaient animés par 3 animateurs et 2 éducateurs sportifs reconnus par l'Education Nationale.

Pour le temps du repas, les enfants ont eu des plateaux repas individuels et le ménage a été également renforcé (nettoyage des poignées de portes, de fenêtres, des interrupteurs, tables d'écoliers désinfectées 2 fois par jour, et sanitaires désinfectés à chaque passage).

Tout ceci a bien sûr un coût, et, bien que l'addition reste raisonnable, elle est suffisamment conséquente pour le budget d'une petite commune comme la nôtre.

C'est au total un peu plus de 6 000 € dépensés pour la fabrication des masques et 8 000 € pour l'école avec une participation de l'Education Nationale de 1 760 €.

A cela s'ajoutent les dépenses pour l'achat de masques chirurgicaux, de gels hydroalcooliques et des produits désinfectants pour l'ensemble des services municipaux pour le respect des gestes barrières des agents et du public.

De plus, la fermeture de la Recellerie a impacté les recettes de location du budget communal. Cela nous amène à un coût global d'environ 18 000 € soit 1.4% du budget de fonctionnement 2020 de la commune.

Nouveauté du côté du kervi !

Déjà prompt à se diversifier pour faire face à la crise, le Kervi a dû faire preuve d'adaptation et d'inventivité depuis le début de la crise sanitaire.

Dès à présent, M. et Mme Galot vous proposent une restauration rapide à emporter ! Du lundi au samedi de 11 h à 17 h.

• **Le Menu KERVI**

Frites
+
Sandwich au choix
+
Boisson 33cl
7 €

BON
Appétit !

• **Le Menu Enfant**

Petite frite
+
5 Nuggets
+
Caprisun
5 €

Consignes de tri

À mettre dans le bac jaune



- Tous les emballages en plastique à l'exception des sacs et films en plastique.
- Emballages en acier ou en aluminium.
- Briques et briquettes alimentaires.
- Emballages en carton.



À mettre dans le bac marron



- Gazon, feuilles.
- Fleurs coupées et plantes sans terre.
- Petits branchages et tailles de haie. Attention, les branches ne devront pas dépasser 1 mètre de long et 5 cm de diamètre.



Les conteneurs doivent être sortis la veille au soir et rentrés dès que possible après la collecte. Ils doivent être positionnés avec les poignées face à la route pour faciliter la collecte et devront être nettoyés régulièrement.

Le couvercle des bacs devra obligatoirement être fermé afin de permettre la bonne exécution des opérations de levage/vidage et pour des raisons de salubrité publique.

Du nouveau du côté de la collecte du verre

Vous pouvez dorénavant déposer votre verre incolore et coloré dans la même borne de collecte. Plus besoin de les séparer !



VERRE

À DÉPOSER



Bientôt 16 ans, pensez au recensement citoyen

Toute personne (garçon ou fille) de nationalité française doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du 3^e mois suivant la date anniversaire ainsi que pour toutes personnes ayant acquis la nationalité française entre son 16^e et son 25^e anniversaire.

Pour effectuer cette démarche, vous pouvez :

- Soit, vous présenter à la mairie de votre domicile muni du livret de famille de vos parents et de votre carte nationale d'identité ou passeport valide.

- Soit, en ligne avec un compte Service-public.fr

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F870>

Si vous n'avez pas fait votre recensement dans les délais, vous pouvez régulariser votre situation jusqu'à l'âge de 25 ans. La démarche à faire reste la même.



Prep'Avenir : un nouveau diplôme universitaire pour trouver sa voie

Depuis septembre 2020, l'Université d'Évry-Courcouronnes propose un tout nouveau diplôme universitaire destiné aux jeunes diplômés du baccalauréat pour définir leur projet vers des études supérieures, la vie active ou l'engagement dans un service civique. Ce diplôme universitaire débouche sur :

1. accompagnement vers les études supérieures (Licence, DUT ou BTS) pour que l'entrée dans ces filières l'année qui suit le DU soit une réussite.
2. engagement citoyen et sociétal.
3. insertion rapide sur le marché du travail sans formation particulière ou au moyen de formations courtes et adaptées.

Cette année de formation va ainsi amener chaque étudiant à se questionner et à expérimenter avant de choisir une voie qui convient à ses aspirations, en connaissance de cause et des efforts que cela suppose. La validation du diplôme se fera par contrôle continu et sur présentation d'un rapport d'immersion, de stage ou de projet personnel.

Prévention contre les cambriolages

De nombreux cambriolages ont lieu alors que les propriétaires sont à domicile.

Verrouillez systématiquement votre porte. Certains opportunistes mal intentionnés profitent des portes ouvertes pour voler les objets et effets déposés dans les entrées ou à proximité avant de rapidement disparaître !

En cas d'urgence, de comportements suspects, composer le 17 ou le 112.



Vie paroissiale

Tous les dimanches à 11 heures : messe à Sainte Marie Mère de Dieu à Ponthierry.

Le premier dimanche du mois : messe à Saint Sulpice à Seine-Port à 10 heures.

Le 3^e samedi du mois : messe à Saint Louis de Boissettes à 16h30 (couvre-feu) ou 18 heures (hors couvre-feu).

Le 4^e samedi du mois : messe à Saint Germain de Boissise-la-Bertrand à 16h30 (couvre-feu) ou 18 heures (hors couvre-feu).

Vente en direct de produits frais et locaux aux Uzelles

Vente en direct de produits frais et locaux 24h/24 avec le distributeur fermier.



La ferme de la Bruille, basée à La Croix-en-Brie, a installé un distributeur dans la zone d'activités des Uzelles, route reliant Boissise-la-Bertrand au Mée-sur-Seine, à côté du lavage de voitures. Les clients peuvent découvrir 134 casiers, rechargés tous les deux jours avec des produits frais, issus de leur exploitation mais aussi d'autres producteurs locaux.

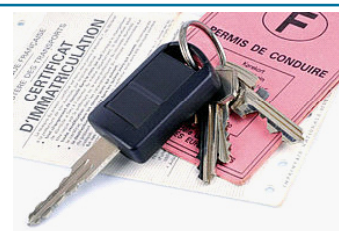
Différentes variétés de pommes et de pommes de terre, des œufs, des carottes, du jus de pomme, des yaourts, de la viande, des pâtes..., vous sont proposés.

Une aide au permis pour les jeunes en insertion professionnelle

Depuis le 1er mars 2021, la Région Ile-de-France propose une aide pouvant aller jusqu'à 1 300 € à tous les Franciliens de 18 à 25 ans en insertion professionnelle qui souhaitent passer le permis B.

Ce dispositif est destiné à favoriser leur embauche.

Pour en savoir plus : <https://www.iledefrance.fr/une-aide-au-permis-de-conduire-pour-les-jeunes-franciliens-en-insertion-professionnelle>



Consultations spécialisées avocats



Une permanence gratuite destinée aux mineurs se déroule au palais de justice de Melun le 1er mercredi du mois de 14h30 à 16h30 (bureau R20).

La consultation permet d'être conseillé et d'avoir des réponses aux questions que se posent les mineurs.

Elle peut concerner toutes sortes de domaines de la vie quotidienne ou familiale :

- Victime ou témoin de violences intra familiales,
- Racket ou agression à l'école ou ailleurs,
- Séparation de parents...

L'avocat reçoit l'enfant seul.

Au revoir !

J'ai passé de très belles années avec vous. J'ai dansé, j'ai papoté, j'ai ri. J'ai eu des voisins formidables et attentionnés. Vous avez veillé sur moi, vous m'avez aidée, vous m'avez apportée des soupes, des chocolats, des petits plats...

Maintenant, je pars, le 12 mai, dans l'Aude auprès de ma fille, de deux de mes petits-enfants et de trois arrières petits-enfants, c'est vous dire que je serai bien entourée à nouveau.

Je ne vous oublierai pas.

Vous pouvez m'écrire : Madeleine BISSON chez Mme LOUTREL, 20 rue de l'Aramon 11200 - CRUSCADES.



Mado

Sports Loisirs

Tout d'abord un grand merci à nos fidèles adhérents d'avoir répondu « présent » à la participation par correspondance de l'A.G. et aux votes de notre Association Sports Loisirs.

Grâce à votre implication celle-ci a pu être validée et de ce fait nous avons pourvu les différents postes de notre nouveau bureau :

- Présidente : Brigitte Michallet,
- Vice-Présidente : Annie Sirolli,
- Trésorière : Isabelle Caminade,
- Secrétaire : Annie Prigot,
- Membres : Jocelyne Gougnot, Dominique Lambert.

Le bureau nouvellement constitué s'est réuni dernièrement pour discuter de la reprise des cours en extérieur.

D'un commun accord, nous envisageons cette reprise à partir des vacances de Pâques au mini stade de Boissise-la-Bertrand.

Mais à ce jour nous restons dans l'incertitude du confinement.

Nous ne manquerons pas d'envoyer à tous les adhérents un mail pour confirmer la reprise des cours.

Bien sûr nous espérons, de tout cœur, pouvoir reprendre notre activité prochainement.

Pourrons-nous envisager un petit goûter à l'extérieur fin Juin au lieu de notre traditionnel Barbecue ? Souhaitons le.

A très bientôt sous des jours meilleurs.

Portez vous bien.

Bicentenaire de la mort de Napoléon : un évènement phare en Seine-et-Marne

L'épopée napoléonienne s'est déroulée à maintes reprises en Seine-et-Marne. De la création de l'École spéciale militaire au château de Fontainebleau en mai 1802 jusqu'à la Première abdication le 4 avril 1814, suivie des Adieux à la Garde impériale dans la Cour d'Honneur, l'histoire de la Seine-et-Marne a été profondément marquée par Napoléon 1er.

À l'occasion du bicentenaire de la mort de celui qui fut le premier empereur des Français, une série d'évènements et d'animations est organisée par la direction des Archives départementales et la direction des Affaires culturelles du Département de Seine-et-Marne, ainsi que par la Ville de Fontainebleau et le Château de Fontainebleau.

À partir du mois de mai, expositions, colloques, reconstitutions historiques, visites guidées animeront ce bicentenaire : une programmation à retrouver sur le site napoleon-en-seineetmarne.fr, qui recensera par ailleurs l'ensemble des évènements organisés par d'autres collectivités ou acteurs culturels seine-et-marnais autour du bicentenaire napoléonien.



Comité des fêtes

Assemblée générale du Comité des fêtes – Samedi 6 février

Le bureau a été réélu pour 2021 :

- Présidente : Dominique Lo Monaco,
- Vice-Présidente : Cécile Cossoux,
- Trésorière : Isabelle Caminade,
- Secrétaire : Santine D'Anastasio.

PROGRAMME 2021			
DATE	EVENEMENT	LIEU	HORAIRE
Samedi 9 Octobre 21	Loto	La Recellerie	20 h
Samedi 27 Novembre 21	Théâtre	La Recellerie	20h30
Dimanche 5 décembre 21	Noël des Enfants	La Recellerie	14h30
vendredi 31 décembre 21	St Sylvestre réveillon	La Recellerie	20h30
ce programme peut être modifié selon les mesures gouvernementales			

Créa'Kids

Créa'kids est toujours actif !

En février, les jeunes créateurs ont peint et décoré des boîtes en carton. En mars, une activité autour de Pâques a permis de décorer des cache-pots et de fabriquer des guirlandes en perles. Le confinement d'avril nous a contraints à repousser les activités en mai et juin.

Vivement les retrouvailles !



Sport Passion, refaites le plein de sport cet été !

La Communauté d'Agglomération Melun Val-de-Seine relance Sport Passion, après une édition 2020 en pause en raison du contexte sanitaire. Au programme, du 12 juillet au 27 août, sept semaines d'activités sportives variées pour les 6-17 ans : sports collectifs, sports nautiques et activités aquatiques, sports de raquettes et d'opposition, patinage, ou encore disciplines innovantes...

Les jeunes sont accueillis sur trois sites d'activités en fonction de leur âge, Boissise-le-Roi et Montereau-sur-le-Jard pour les 6-12 ans et Melun pour les 13-17 ans. Le dispositif Sport Passion se distingue depuis plus de 20 ans grâce à un encadrement professionnel de qualité et des services annexes qui s'adaptent aux contraintes du quotidien des familles : navettes gratuites, garderie ou encore déjeuner et goûter sur site.

Les inscriptions seront ouvertes à partir du lundi 17 mai, avec une priorité pour les habitants de l'Agglo jusqu'au 4 juin. **Le bulletin d'inscription sera disponible dans les mairies des communes et en téléchargement sur melunvaldeseine.fr.** La pré-inscription par téléphone est obligatoire au 01 64 79 25 41. Aucune inscription ne sera prise en dehors de ce premier contact téléphonique et avant le 17 mai.

ATTENTION : la tenue et le contenu des activités et des services de Sport Passion sont conditionnés à l'évolution de la crise sanitaire.



Événements à venir ...

Agenda

Mai 2021

- Le dimanche 23 mai 2021

Balade autour de Boissise, organisée par le Comité des fêtes.
Rendez-vous à 9h15 devant la salle de la Recellerie.

- Du 29 au 31 mai 2021

Rencontres artistiques Exposition de peintures, sculptures et photographies.
Salle de la Recellerie.

Juin 2021

- Les dimanches 20 et 27 juin 2021

Elections départementales et régionales.
Réfectoire de l'école des Fontaines.

- Le dimanche 20 juin 2021

Vide placard, organisée par le comité des fêtes (sous réserve d'autorisation).
Salle de la Recellerie.

Septembre 2021

- Le dimanche 19 septembre 2021

Balade autour de Boissise, organisée par le Comité des fêtes.
Rendez-vous à 9h15 devant la salle de la Recellerie.